

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 53

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 4 SEXIES

Rédiger ainsi l'alinéa 12 :

« 6° Les sous-sections 1 et 2 de la section 3 du chapitre IV des titres IV, V et VI sont abrogées ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.